

Un rameau de la grande famille Roy

*Pierre Roy & Catherine Ducharme,
Leurs vies, leur famille (1643-1721)*



Pierre Ducharme

*Tous droits réservés.
Octobre 2023*

Photo de la page titre, prise par l'auteur en avril 2000: la croix marquant l'emplacement de la terre concédée à Pierre Roy en décembre 1672, à la jonction du boulevard Marie-Victorin et de la rue de Rome.

© Tous droits réservés
Octobre 2023

Pierre Ducharme
Laval, QC
ducharme665@videotron.ca

Dépôt légal de ce volume :
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 978-2-922801-12-5

Un rameau de la grande famille Roy

Pierre Roy & Catherine Ducharme,

Leurs vies, leur famille (1643-1721)

Pierre Ducharme

Ouvrages du même auteur

*** Série généalogique: Descendance de Pierre Charron et Catherine Pillard.**

Partie 3: François Charron dit Ducharme et Marguerite Piette (2015)

*** Série historique**

- * *Les familles Charron de Meaux et les familles alliées. Actes et contrats des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles (2009) (avec Jean-François Viel)*
- * *François Charron dit Ducharme & Marguerite Piette. Leurs vies, leur famille (2019)*
- *Pierre Charron & Catherine Pillard. Leurs vies, leurs familles (2019)*
- *Un rameau de la famille Ducharme (2020): De Pierre Charron & Catherine Pillard (1635-1717) à Charles Ducharme & Théophyta Guilbeault (1873-1960)*
- *Pierre Roy & Catherine Ducharme. Leurs vies, leurs familles (2023) - Ce volume*

Ces livres sont disponibles en format numérisé sur le site web de BAnQ.

Je dédie cet ouvrage

** À mon grand-père, J.-Émile Roy, de la 7^e génération de cette famille Roy, et à son épouse Edwilda Turgeon;*

** À ma mère, Éva Roy, de la 8^e génération, et à son mari Jean-Paul Ducharme, mon père;*

** À mon frère, à ma soeur, et aux cousines et cousins des générations actuelles, soit les générations 9, 10 et 11;*

** à Cécile, qui partage avec patience, depuis 57 ans, la vie d'un généalogiste amateur;*

** À nos enfants, Nathalie, Jean-François, Alain, qui sont issus de notre rencontre, et à leurs conjoint et conjointes;*

** À nos petits-enfants, Laurent, Théodore, Éloïse, Marilou-Catherine, qui prouvent indéniablement que le rameau est plus florissant que jamais.*

Remerciements

Ce chapitre est en partie le fruit de mes recherches personnelles sur mon ascendance en ligne maternelle directe, et en partie sur les informations obtenues de membres de la famille Roy, et aussi sur les recherches des auteurs qui ont publié leurs travaux sur cette famille, lesquels sont cités dans les sources;

En outre, depuis 1960, j'ai échangé avec plusieurs dizaines de personnes, de vive voix, par lettres puis par courriels. Elles sont trop nombreuses pour être remerciées individuellement, mais je leur exprime ici collectivement toute ma reconnaissance.

Avertissement

Ce livre est consacré à l'histoire des fondateurs d'une seule des très nombreuses familles Roy du Québec et d'Amérique du Nord, à savoir Pierre Roy et Catherine Ducharme.

Il s'adresse avant tout aux descendants actuels en ligne directe de ces pionniers. Cependant il pourra aussi intéresser les descendants de l'une ou l'autre des lignées qui en sont issues. Ceux-là pourront y trouver la base nécessaire pour compléter l'histoire de leur rameau de cette famille, et peut-être le courage de s'attaquer à la tâche de la rédiger.

Je me propose, si ma santé me le permet, de rédiger d'autres chapitres sur chacune des générations jusqu'à ce jour.

Il n'était que juste que le titre du livre fasse référence à l'épouse de Pierre Roy, Catherine Ducharme. À l'évidence, sans ses 17 enfants, il n'y aurait pas eu de descendance. Le titre reflète donc cette réalité, même s'il ajoute à sa longueur.

Cousins et cousines, quel que soit votre niveau de parenté avec moi et entre vous, bonne lecture!

Pierre Roy & Catherine Ducharme

Leurs vies, leur famille (1643-1721)

Introduction

Il y a quelques années, j'ai promis à l'Association des familles Roy d'Amérique (AFROY) de rédiger une mise à jour des articles sur le couple en titre jadis publiés dans *Les Souches*. Ce couple de pionniers, dont plusieurs enfants connurent un destin hors du commun, est à l'origine d'une des nombreuses familles Roy implantées au Québec. Cependant, la rédaction de livres sur mes ancêtres paternels et des problèmes de santé ont retardé l'exécution de cette promesse. La remplir a demandé de nombreuses recherches et le résultat, pour imparfait qu'il soit, a conduit à un texte bien plus volumineux que je ne le pensais au départ.

Objectif et sources

Présenter la biographe du couple en titre, si possible complète et définitive, constituait l'objectif initial. Pour ce faire, j'ai consulté autant que faire se peut les documents originaux et, à défaut, les sources secondaires et tertiaires, parfois entachées d'erreurs. Certaines de ces erreurs sont mineures et ne portent pas à conséquence; cependant d'autres faussent la réalité de la vie de Pierre et Catherine, et j'essaie de les corriger ici.

Initialement, je souhaitais commenter chacun des actes d'état civil et des actes notariés concernant Pierre et Catherine. Les premiers, inscrits dans les registres paroissiaux, sont facilement accessibles sur *Généalogie-Québec* (sur abonnement, avec un moteur de recherche), ou sur les sites *BAnQ* et *FamilySearch* (gratuits); la seule mention de l'origine d'un acte constitue donc la référence pour cet acte.

D'autre part, la consultation de chacun des 27 volumes de *l'Inventaire des greffes de notaires du régime français (Source 18)* m'a d'abord permis de retracer l'immense majorité des actes notariés. Le *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois (Source 20)* les mentionne aussi, avec quelques détails que j'ai complétés par la consultation de la banque de données notariales *Parchemin (Source 24)* et, si nécessaire, par la lecture des contrats accessibles sur le site *BAnQ (Source 11)*; ils ne le sont pas tous, malheureusement.

Pour réduire autant que possible les fastidieuses notes de bas de pages, les sources sont décrites dans la bibliographie, à la fin de l'article. Donc, dans le texte, la mention (*Source X, page Y*), indique au lecteur l'origine de l'information et permettra de les vérifier.

Mise au point.

Cependant, avant d'aller plus loin, je me dois de tenter de réhabiliter, une fois de plus et si possible définitivement, la mémoire de Pierre Roy, décrit comme un criminel par l'historien Robert-Lionel Séguin dans *La vie libertine en Nouvelle-France (Source 19, p. 59-65)*.

Séguin a confondu Pierre Roy, habitant de Laprairie, et Pierre Roy, habitant de l'île Jésus. Il a donc attribué au premier les agressions sexuelles commises en 1683 par le second, lequel fut sanctionné par la justice pour ses crimes. Or Pierre Roy de Laprairie n'avait rien à voir avec son homonyme de l'île Jésus. Aussi, dès 1982, j'ai rectifié les faits dans un article publié dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française* (S.G.C.F.). Peine perdue: on la retrouve encore souvent et, en 2017, le livre de Séguin a été réédité sans correction.

Pire encore: l'erreur a non seulement été reprise, mais elle a été amplifiée. Ainsi, sur la base de l'accusation de Séguin, un article récent des *Mémoires* impute à Pierre Roy, habitant de La Prairie, le viol d'une jeune femme de cette seigneurie, puisqu'il avait été accusé d'agressions: culpabilité par association ! L'auteur a par la suite reconnu son erreur par communication personnelle, mais la correction n'a pas été publiée, de sorte qu'il est vraisemblable qu'elle persistera longtemps. Elle a même été reprise dans une source récente par ailleurs excellente (*Source 9, p. 73-74*).

Bref, l'innocence de Pierre Roy de Laprairie étant absolument incontestable, j'ai repris et complété ma démonstration de 1982. Ceux et celles qui veulent connaître toute cette affaire sont invités à relire l'article paru récemment à ce sujet dans *Les Souches*¹. J'y reviens pourtant ici, car l'AFROY, référence mondiale sur les familles Roy du Québec, se doit de rétablir la vérité.

Tradition familiale.

Revenons à nos moutons. Donc, Pierre Roy et Catherine Ducharme sont mes ancêtres en ligne directe du côté maternel, par ma mère Éva Roy, née en 1904. De façon étonnante, l'histoire de ce couple a percolé dans cette famille jusqu'à nos jours. Même sans document écrit, ma mère pouvait citer de mémoire des événements survenus 300 ans plus tôt dans sa famille. C'est en l'écoutant et grâce aux notes de mon grand-père Émile Roy que j'ai développé mon intérêt pour la généalogie,

À leur arrivée en Nouvelle-France, Pierre et Catherine ne faisaient pas partie de la noblesse ni même de la bourgeoisie. Cependant, ils furent liés très tôt à des personnages influents, dont les associés Jacques Leber et Charles Lemoyne, ainsi que le pionnier Fiacre Ducharme, oncle de Catherine. Les actes notariés prouvent que Pierre Roy a acquis rapidement une certaine aisance, qui s'est d'abord transmise à ses enfants, dont il a favorisé l'installation, puis de génération en génération jusqu'à aujourd'hui. Aussi loin je puisse remonter dans le temps et jusqu'à aujourd'hui, les Roy de cette souche se sont considérés comme une famille hors de l'ordinaire. De ce fait peut-être, ceux de leurs descendants que j'ai connus, mes oncles et mes tantes, ainsi que leurs conjoints et conjointes, se faisaient une haute idée de l'ancienneté et de l'importance de leur famille. Tout un contraste avec mes ancêtres paternels qui ont vécu dans la misère jusqu'à la fin du XIX^e.

Précision: étant issu de la famille Charron dit Ducharme, je n'ai pas de lien avec Catherine Ducharme, autrement que par son union avec Pierre Roy.

* * * * *

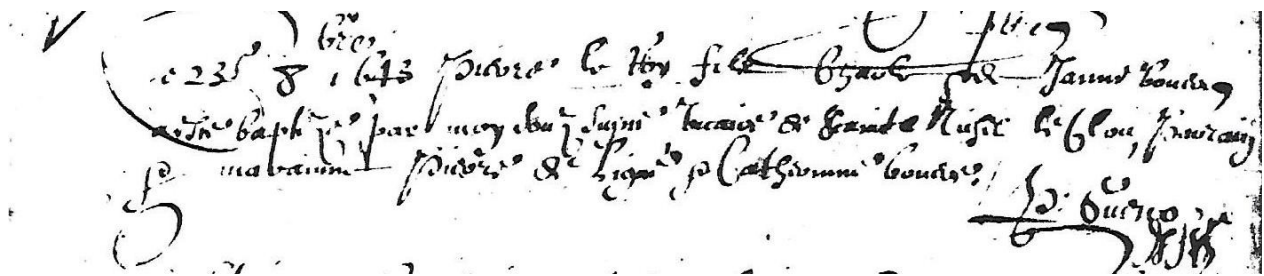
1 Ducharme, Pierre: *La persistance des erreurs en généalogie: le cas des deux Pierre Roy*. Les Souches, vol. 26, numéro 3-4

Chapitre 1: Pierre Le Roy ou Roy, de sa naissance à son mariage.

* 1643-10-23: Baptême (*Saint-Michel-le-Cloucq, Poitou*).

Pierre est né dans la petite commune de St-Michel-le-Cloucq, située à 47 km de La Rochelle, d'où sont venus aussi deux autres pionniers, les frères Charles et Sébastien Gingras. L'acte de baptême, qui fut retrouvé sur place en 1982 par mon frère Jacques, ne précise pas la date de sa naissance; Pierre est donc né ce 23 octobre ou peu avant cette date. L'acte le décrit clairement comme fils de Charles Le Roy et de Jeanne Bouier (*Figure 1*). Par souci de simplification, j'utiliserai toujours ici les patronymes Roy et Boyer, qui ont prévalu par la suite.

Figure 1: Extrait du registre paroissial de Saint-Michel-le-Cloucq (photocopie faite à la mairie du village, circa 1982)



(Transcription «Le 23 octobre 1643, Pierre Le Roy, fils de Charles et Janne Bouier a été baptisé par moi soussigné vicaire de St-Michel le Clou, parrain et marraine Pierre de Ligne (?) et Catherine Coud...»)

Le couple Roy & Boyer a eu au moins trois autres enfants: un premier Pierre, né en 1641, une première Marie née en 1647, et une seconde Marie née en 1650. J'ignore ce qu'il est advenu de ces trois enfants, mais le premier Pierre et la première Marie sont sans doute décédés jeunes (*Source 1, fiche 243674*).

* 1655-05-16 (?): Communion solennelle (*Saint-Michel-le-Cloucq, Poitou*)

On trouve aussi dans les registres de la même paroisse une liste de «ceux qui ont communié en l'église St-Michel en l'année 1655», où on trouve le nom de Pierre Roy. La pratique de la communion solennelle vers l'âge de 12 ans s'était répandue en France au XVII^e siècle. En 1655, Pierre Roy avait précisément 12 ans, donc il est très vraisemblable que ce soit de lui qui s'agisse. La communion solennelle avait habituellement lieu le jour de la Pentecôte, célébrée 50 jours après Pâques. Comme en 1655 Pâques a eu lieu le 28 mars, la communion solennelle a peut-être eu lieu le 16 mai 1655.

À part ces deux mentions, je n'ai trouvé aucune trace de Pierre Roy de sa naissance à son départ pour la Nouvelle-France. Une consultation minutieuse des registres paroissiaux et des actes notariés serait peut-être fructueuse à cet égard, mais je n'ai pu l'entreprendre. Vraisemblablement, il était peu ou pas scolarisé car, dans sa vie, lorsqu'il était invité à le faire, il a toujours déclaré ne pas savoir signer. On ne lui connaît pas de métier non plus mais il a certainement incité ses fils à en apprendre un, comme on le verra dans un texte ultérieur.

Pourquoi Pierre Roy a-t-il décidé de quitter la France ? Besoin d'aventures, désir de se donner un avenir meilleur, décès de tous les membres de sa famille, dégoût des guerres de religion ? Je l'ignore et nous ne le saurons sans doute jamais. Chose certaine il aurait pu, au terme de son contrat initial, revenir en France. Il ne l'a pas fait, donc il a trouvé ici ce qu'il cherchait.

*** 1665-04-27 au 1665-06-18: de La Rochelle à Québec**

Les deux principaux ports d'embarquement des émigrants pour la Nouvelle-France étaient Dieppe et La Rochelle. Les départs ont été très nombreux en 1665, année principale de l'envoi des troupes mandatées par Louis XIV pour défendre la petite colonie. Or les noms de soldats sont bien connus et Pierre Roy n'était pas l'un d'eux; c'était donc un «engagé» volontaire.

Pour chaque année de 1608 et 1760, nous disposons de la liste des vaisseaux venus de France, de leurs dates de départ et d'arrivée, et souvent des listes de passagers (*Source 2*). Cette source identifie les sept navires qui ont quitté la France en 1665, dont les passagers étaient tous des soldats et des *Filles du Roi*, à une exception près: le *Cat de Hollande*, navire de 300 tonneaux, transporte des civils: 155 travailleurs, dont 67 engagés, qui ne sont malheureusement pas identifiés.

Le contexte des engagements et des traversées est également connu (*Source 3*), dont l'auteur a consulté plusieurs documents administratifs et les archives des notaires de la région de La Rochelle: il y a trouvé les noms de 830 engagés ce qui, selon lui, ne représente qu'une partie des départs. Comme le contrat de Pierre Roy n'y est pas, il est sans doute perdu

Néanmoins, j'estime hautement probable que Pierre Roy ait traversé sur le *Cat de Hollande* en 1665, avec en poche un contrat habituel de trois ans, car il apparaît pour la toute première fois en Nouvelle-France au recensement de 1666.

Une question se pose: Pierre est-il venu seul ? La *Source 1* ne mentionne l'arrivée d'aucun autre Roy en provenance de son village ou même de Vendée. Par contre, un charpentier du nom de Nicolas Boyer, fils d'Étienne Boyer et de Perrine Peyneau, arrive en Nouvelle-France en 1664, sans doute sur le navire *Noir de Hollande* (*Source 1, fiche 240571; Source 2, p. 38*), et il y épouse la veuve Marguerite Maclin le 1667-08-08. Retenez ces noms, nous les reverrons: Nicolas Boyer est originaire de La-Poiré-sur-Veillure, petit village situé à 20 km de St-Michel-le-Cloucq. Si on se souvient que la mère de Pierre se nommait Jeanne Boyer, on peut penser qu'ils étaient apparentés, peut-être cousins.

Entre son arrivée en 1665 et son contrat de mariage en 1671, Pierre Roy se fait discret. On ne trouve que deux traces de lui, dont nous parlons ci-après: en 1666 dans le recensement et en 1668 dans un acte de baptême. Par la suite, on ne le retrouve à La Prairie qu'en 1671.

*** Mars et avril 1666 : Premier recensement de la Nouvelle-France**

Seulement trois recensements généraux ont été tenus en Nouvelle-France: en 1666, 1667, et 1681. Malgré les lacunes dans la recension des habitants, ces documents ont une valeur inestimable. Les originaux sont disponibles à Bibliothèque et Archives nationales du Québec, mais ils doivent être consultés sur place, ce que je n'ai pas pu faire.

Le premier qui, à ma connaissance, s'est attelé à les défricher et à les publier est l'historien Benjamin Sulte, mais sa transcription comporte des erreurs (*Source 4*). Le P.R.D.H. reprend cette information et donc les mêmes erreurs (*Source 5*). Par contre, les rapports de l'archiviste de la Province de Québec sont plus précis, car ses auteurs ont utilisé les originaux, conservés aux Archives de la Marine à Paris (*Source 17*). Les ouvrages d'André Lafontaine n'ajoutent pas d'informations (*Source 26*).

Le recensement 1666 s'est déroulé à Montréal en février, avant l'arrivée des vaisseaux. La population totale était alors de 3 215 personnes, dont 625 à Montréal. En ce qui concerne Pierre Roy, les sources précitées sont identiques. Domestique engagé de 22 ans, Pierre est recensé dans la maisonnée du marchand-habitant Jacques Leber, 33 ans, époux de Jeanne Lemoyne qui en a 30. Outre la sœur cadette de Jacques et leurs 3 jeunes enfants, six employés à divers titres demeurent avec eux (*Source 4, vol. IV, p. 76; Source V, fiche # 95737, Source 17, vol. 4, p. 109; Source 26, p. 61*). La résidence de Jacques Leber était située rue Saint-Paul, près du fleuve, dans ce qui est aujourd'hui le Vieux-Montréal, pas très loin de la maison Saint-Gabriel, où Marguerite Bourgeoys accueillera en 1671 Catherine Ducharme, la future épouse de Pierre Roy.

Au printemps 1667, lors d'un nouveau recensement décrété pour corriger les lacunes du premier, Pierre Roy n'est plus cité parmi les sept domestiques ou engagés de Jacques Leber. A-t-il été oublié ou a-t-il déjà commencé à défricher sa future terre de La Prairie, qui ne lui sera concédée officiellement qu'en 1672 ?

*** 1668-04-25: Baptême de Marguerite Boyer (Notre-Dame, Montréal)**

À cette date, Pierre Roy, toujours célibataire, est parrain de la fille aînée de Marguerite Maquelain (Maclin) et de Nicolas Boyer, dont nous avons déjà évoqué le possible lien de parenté avec Pierre, la sage-femme Denise le Maistre étant marraine. Ni le père, ni les parrain et marraine ne signent cet acte; l'enfant décède quelques jours plus tard. Nicolas Boyer et sa femme seront plus tard présents au contrat de mariage et au mariage de Pierre Roy, ce qui conforte l'hypothèse d'un lien de parenté entre Pierre et Nicolas.

* * * * *

Chapitre 2. Catherine Ducharme, de sa naissance à son mariage.

* Circa 1656-1658 : Naissance et baptême (*Saint-Benoit, Paris*)

Les registres d'état civil de Paris ayant presque tous disparu dans les incendies de l'Hôtel de ville et du Palais de justice de Paris en 1871, nous ne connaissons sans doute jamais la date de naissance et de baptême de la parisienne Catherine Ducharme, issue d'une famille d'ouvriers spécialisés. Nous en avons quand même quelques indices. Bien que son âge ne soit pas mentionné à son contrat de mariage en 1671 ni à son mariage en 1672, on lui attribue 24 ans au recensement 1681 et 62 ans à son décès en 1719. Ces deux données, qui concordent, permettent d'établir une naissance en 1657, et c'est la date que retiennent les auteurs (*Sources 7, 8 et 9, etc.*).

Néanmoins, un doute subsiste: si elle est née en 1657 et s'est mariée en janvier 1672, Catherine, qui n'a eu son premier enfant que le 1674-07-04, aurait alors eu 17 ou 18 ans. C'est un âge tardif pour cette femme à la prodigieuse fécondité, qui a enfanté pratiquement tous les 18 mois, jusqu'à la dernière naissance, le 1701-07-15. Ce fait m'amène à croire qu'elle était peut-être née en 1658 ou même en 1659, de sorte qu'elle aurait eu 15 ou 16 ans à la première naissance. Ce n'est qu'une hypothèse, mais elle pourrait éclairer aussi une énigme bien plus confondante quant à l'origine de Catherine, dont nous parlerons quand nous traiterons de son mariage.

* 1671-06-xx à 1671-08-15: de Dieppe à Québec

Là où tous les auteurs s'entendent, c'est sur le fait que Catherine était une *Fille du Roy*. Elle fit la traversée sur le Saint-Jean-Baptiste, parti de Dieppe en fin juin 1671 et arrivé à Québec le ou vers le 1671-08-15. Pour cette très jeune femme, ce voyage de six semaines, sans doute très éprouvant physiquement, était néanmoins sécuritaire, car les autorités veillaient au respect de la morale sur les traversées. Elle poursuivit ensuite son voyage jusqu'à Ville-Marie, où l'attendait son oncle Fiacre Ducharme arrivé à Montréal en 1653, donc qu'elle ne connaissait pas. Comme l'ensemble des *Filles du Roy*, Catherine démontrait une force de caractère et une énergie peu communes, ce dont elle fera la preuve toute sa vie. (*Source 2, p. 87, et Source 9, p. 110*).

En plus d'une centaine d'hommes, le Saint-Jean-Baptiste, navire de 300 tonneaux, transportait 120 femmes citées nommément, dont Catherine. Deux autres passagères, Anne Aubry et Marie Moitié, s'installeront aussi à La Prairie après leur mariage. À son voyage de retour vers la France, où il arrivera le 1672-01-10, le Saint-Jean-Baptiste ramenait, entre autres marchandises, 10 000 livres de peaux de castor, un orignal de six mois, un renard, et 12 outardes!

À son arrivée en barque à Montréal, Catherine demeura sans doute à la maison Saint-Gabriel, mise à la disposition des Filles du Roy par Marguerite Bourgeoys, ou encore chez son oncle Fiacre. Les *Filles du Roy* étaient invitées à choisir rapidement un mari. Catherine a procédé sans délai; elle a sans doute bénéficié d'une dot et de quelques fournitures accordées par le roi Louis XIV, mais son contrat de mariage n'en parle pas.

* * * * *

Chapitre 3. Mariage de Pierre Roy et Catherine Ducharme, Montréal

* 1671-12-27: Contrat de mariage (gr. Bénigne Basset, min. 742)

Basset était notaire royal à Montréal. Ce contrat est constitué de 3 pages étroites (plus la page titre). Un peu difficile à lire, mais des clauses courantes à l'époque en facilitent la compréhension. Citons-en, *en italiques*, quelques extraits:

Les mariés et leurs parents: d'une part Pierre Roy, *habitant de La Prairie de la Madeleine, fils de Charles Roy & de Jeanne Boyer ses père et mère de St-Michel le Clou en poitou diocèse de La Rochelle*, ce que nous savions déjà par son acte de baptême; d'autre part, Catherine Ducharme, *demeurant audit Montréal, fille de Jean Ducharme maître menuisier de Paris rue des poiriers paroisse St-Benoist et de deffunte Anne Le Lièvre ses père et mère*, ce qui a été mis en doute récemment, comme nous le verrons plus loin.

Les témoins et amis: pour le marié, *Charles Lemoyne sieur de Longueuil demeurant audit Montréal, Nicolas Boyer charpentier à Montréal, Marguerite Masclin sa femme, Mathurin Jousset dit Laloire*; pour la mariée: *Fiacre Ducharme M^e menuisier aussi de Montréal son oncle paternel, Marie Pascreau sa femme, Me Jacques Leber marchand aussi demeurant à Montréal*.

Outre le désir de faire célébrer leur mariage *le plus tôt que faire se pourra en face de la sainte Église Catholique apostolique et Romaine* et de *gérer leurs biens en commun selon la Coutume de Paris*, le contrat mentionne l'octroi par l'époux à l'épouse d'un *douaire préfix de sept-vingt-dix livres tournois* (donc 150 livres). Je n'y ai trouvé aucune mention d'une dot royale, habituellement de 50 livres ou plus, mais cette absence n'est pas significative, car cette information n'apparaît que dans 33% des contrats de mariage des *Filles du Roy* (Source 8, p. 9; Source 16).

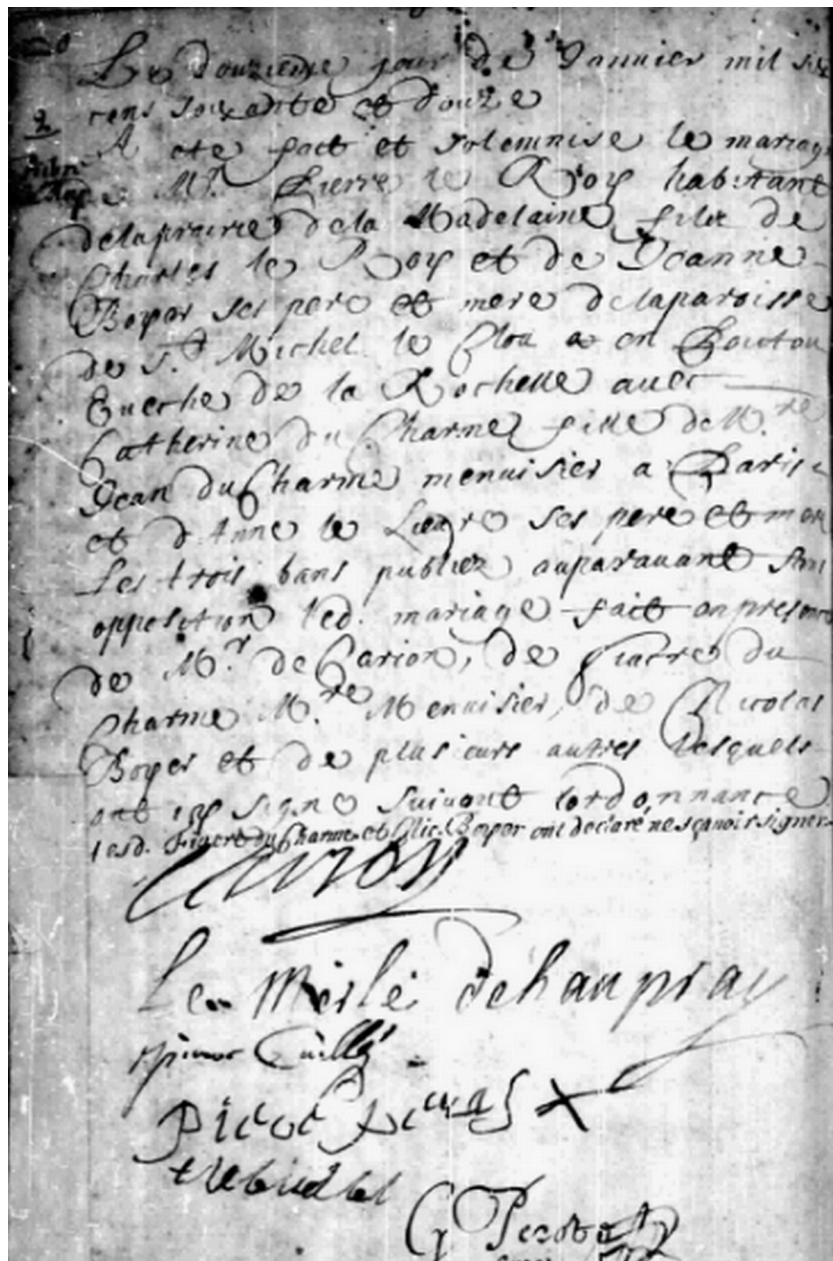
Outre la signature du notaire, on retrouve sur le contrat celles de *Le Ber*, de *C. LeMoyne et d'un nommé (La) Loire*. Charles Le Moyne et Jacques Leber n'ont pas besoin de présentation. Quant à [Mathurin Jousset dit] Laloire, c'était un pionnier de la Grande recrue de 1653, comme Fiacre Ducharme. Les futurs époux ne signent pas.

* 1672-01-12: Mariage religieux (paroisse Saint-Nom de Marie, Montréal).

De fait, le mariage est célébré 16 jours après le contrat notarié. Il a sans doute eut lieu dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, puisque l'église paroissiale n'existe pas encore. Notons que la paroisse ne porte pas encore le nom de Notre-Dame en 1672.

L'acte au registre est bref, bien écrit et conforme aux normes de l'époque. Les références aux parents des mariés sont presque identiques à celles du contrat de mariage. On note que les trois bans ont été publiés, donc que toute la petite communauté était au courant de ce mariage et il n'y a pas eu d'objections. C'est le document fondateur de notre famille et, pour cette raison, il est reproduit in extenso en page suivante (*Figure 2*).

Figure 2: Extrait du registre paroissial (Source: Généalogie-Québec)



(Transcription: Le douzième jour de Janvier mil six cent soixante et douze, a esté fait et solennisé le mariage de Mr Pierre le Roy habitant de laprairie de la madeleine, fils de Charles Le Roy et de Jeanne Boyer ses père et mère de la paroisse de St-Michel le Clou en poitou Évèché de La Rochelle, avec Catherine Ducharme fille de Mr Jean Ducharme menuisier à Paris et d'anne Le Lière ses père et mère. Les trois bans publiés auparavant sans opposition le dit mariage fait en présence de Mr de Fiacre du Charme Mr Mensuisier de Nicolas Boyer et de plusieurs autres lesquels ont signé icy suivant l'ordonnance. Fiacre du Charme et Nic. Boyer ont déclaré ne scavoit signer).

Les témoins sont le lieutenant Philippe Decarion (il signe Carion), Fiacre Ducharme, et les colons Nicolas Boyer et Pierre Caillé. Il y a même une *Fille du Roy* arrivée en même temps que Catherine, la parisienne Marguerite Lemerle de Haupré, qui signe élégamment. Elle n'est pas du

même monde que Catherine: son contrat de mariage stipule qu'elle a reçu du roi un dot de 200 livres, et que ses biens sont estimés à 500 livres; elle quittera la colonie en 1683. Le curé G. Perot a pris soin de noter à la dernière ligne que Fiacre Ducharme et Nicolas Boyer n'ont pas su signer; il ne dit rien des époux sur ce point. On trouve au bas de l'acte quelques lettres d'une signature inconnue, qui a été interprétée en 1941 comme celle de Pierre Roy; c'est sans doute une erreur puisque Pierre ne signera jamais.

*** Une énigme : qui était réellement la mère de Catherine Ducharme ?**

Il n'y a aucune ambiguïté quant aux parents de Pierre Roy. Pour Catherine Ducharme, les textes précités sont clairs, donc il ne devrait pas y avoir en principe d'ambiguïté non plus; de fait, tous les écrits généalogiques, basés sur le contrat de mariage et l'acte au registre en font la fille du maître menuisier Jean Ducharme et d'Annette Lelièvre, comme on l'a vu.

Or récemment le généalogiste français Jean-Paul Macouin a retracé des contrats notariés concernant le père de Catherine, Jean Ducharme. Ce dernier, qui avait épousé Annette Lelièvre le 1645-08-03, est partie le 1657-01-20 à un second contrat de mariage avec une certaine Catherine Dupré, devant les notaires Claude Ménard et Pierre Parque. Plusieurs membres de la famille de Jean, dont sa mère, sont témoins à la signature de ce contrat.

Ce n'est pas tout: cinq mois après, le 1657-06-14, devant les notaires Charles Quarré et Jacques Ricordeau, Jean signe lisiblement l'inventaire des biens de la communauté qu'il formait avec Annette Lelièvre. jadis sa femme, en son nom et comme tuteur de ses filles *Marguerite âgée de 8 ans, Madeleine âgée de 5 ans, Barbe âgée de 3 ans*, filles mineures de lui et de la défunte, dont il devenait tuteur et qu'il s'engageait à entretenir jusqu'à l'âge de 18 ans. Ce texte est explicite, et Catherine n'y est pas citée, ce qui ne peut s'expliquer par un oubli dans un acte si important.

Jean-Paul Macouin déduit logiquement de ces deux actes, dont le premier établit qu'Annette Lelièvre est décédée avant le 1657-01-20 et le second que Catherine n'est pas l'une de ses filles, que cette dernière est née de la seconde union de son père avec Catherine Dupré (*Sources 1, 9, et 10*), que les sceptiques liront avec intérêt).

On se trouve ici face à des sources montréalaises et parisiennes mutuellement exclusives: les premières indiquent clairement que Catherine était la fille d'Annette Lelièvre, alors que les secondes laissent entendre le contraire.

Comment expliquer ces divergences ? Posons une hypothèse: les renseignements sur les parents de Catherine, pour le contrat de mariage et l'acte religieux, ont été fournis par son oncle Fiacre, arrivé en Nouvelle-France en 1653. Ignorant ou ayant oublié le nom de sa nouvelle belle-soeur, il aurait commis un lapsus, intentionnel ou non. Ne sachant lire, ni l'un ni l'autre n'ont décelé l'erreur dans les actes. Une autre hypothèse, qui n'exclut pas la précédente: si Catherine est orpheline, elle peut être admissible à un dot royal. Alors elle et son oncle Fiacre (et peut-être le marié aussi) ont tenté de la présenter comme telle.

Que conclure ? Ce qui est certain, c'est que si Catherine est née en 1657 ou après, elle ne peut pas être la fille d'Annette Lelièvre. Si elle est née en 1656 ou avant, elle ne peut pas être fille de Catherine Dupré. Pour ma part, j'adhère pour le moment à la thèse de Jean-Paul Macouin, en attendant que de nouveaux documents la contredisent ou la confirment.

*** Quelles langues parlaient Pierre et Catherine (Sources 13 et 14) ?**

L'usage de la langue française ne s'est généralisé en France qu'à la fin du XIX^e siècle, avec l'imposition du français dans les écoles. Encore au XVII^e siècle, soit au moment de l'émigration de Pierre et de Catherine, plusieurs langues coexistent en France. En simplifiant, on y retrouve au sud, les différentes variétés de la langue d'oc et, au nord, de la langue d'oïl, dont le dialecte de l'Île-de-France, le français. On retrouve aussi plusieurs langues non romanes, comme le breton, le flamand, le basque, l'italien, le catalan, l'alsacien, etc., qui ne sont pas en cause ici.

Catherine était originaire de Paris, et donc sa langue maternelle était sans aucun doute le français, qu'elle parlait avec l'accent de la cour de Louis XIV, dont les Québécois ont hérité. D'autre part, la population du Poitou parlait un dialecte de langue d'oïl, qui était vraisemblablement la langue maternelle de Pierre; ce dialecte comportait assez de similitudes avec le français pour permettre au couple de se comprendre et de fonder une famille de 17 enfants.

Pierre Roy n'a certainement jamais été scolarisé: il ne signe jamais aucun document, pas plus son contrat de mariage en 1671, comme nous l'avons vu, que son testament en 1719. Quant à Catherine, si elle n'a pas signé non plus son contrat de mariage ni plusieurs actes jusqu'en 1705, elle signe très correctement *C. Ducharme* dans plusieurs actes notariés ultérieurs (1708-09-04, 1710-07-31, etc.). J'en déduis qu'elle avait appris à lire et à écrire autour de 50 ans, en même temps que ses enfants, notamment sa fille aînée, Marguerite (née en 1674) et son fils Pierre *l'aîné* (né en 1677), qui savaient signer.

* * * * *

Chapitre 4. Pierre Roy et Catherine Ducharme à La Prairie

À son mariage, on l'a vu, Pierre Roy est présenté comme habitant La Prairie. De fait, il y était certainement déjà depuis quelques temps, car il fallait d'abord défricher et construire une habitation au moins sommaire avant de penser y installer sa femme et sa future famille. De façon générale, on estime qu'un colon pouvait défricher un arpent par an.

*** Contexte des débuts de la seigneurie de La Prairie** (*Source 12, pp 12 à 43; Source 21 au complet*).

Difficile de comprendre la vie de Pierre et Catherine sans en connaître au moins minimalement le contexte. La seigneurie de La Prairie, de 2 lieues le long du fleuve par 4 lieues de profondeur (soit environ 10 km x 20 km), concédée aux Jésuites en 1647, demeura inoccupée jusqu'en 1667 à cause des guerres iroquoises. Elle débutait à la limite ouest de la seigneurie de Longueuil, correspondant aujourd'hui à l'avenue Victoria, et comportait initialement quatre côtes, soit la côte Saint-Jacques, la côte Saint-Claude, la côte de la Tortue et la côte Saint-Lambert, où Pierre s'installa, et elle comptera finalement 36 côtes.

Selon une méthode déjà implantée en Amérique du sud, les Jésuites désiraient consacrer une partie de cette seigneurie à l'installation d'un village pour catéchiser les autochtones convertis au catholicisme; en 1673, plus de 200 Amérindiens y étaient installés, en majorité des Agniers (Mohawks en anglais), Hurons et Onnontagués convertis.

Dans un premier temps les relations entre Amérindiens et colons semblent avoir été bonnes. Elles s'envenimèrent ensuite, et dès 1676, il fallut transporter le village amérindien de La Prairie au Sault-Saint-Louis, une seigneurie contiguë dont les Jésuites obtinrent la concession en 1680, où une mission sous le vocable de Saint-François-Xavier fut implantée. En 1698, la seigneurie du Sault-Saint-Louis comptait 698 habitants amérindiens, et celle de La Prairie seulement 321 colons français.

Les relations de voisinage devinrent encore plus difficiles vers 1690. Bien que je n'aie trouvé aucune information permettant de croire que Pierre Roy fut impliqué dans ces difficultés, il participa, par un don de terrain, à la construction d'un fortin dans le petit village établi à la côte Saint-Lambert pour assurer la sécurité des colons. En 1691, ce fortin fut le théâtre d'un affrontement majeur entre les troupes de la Marine et une expédition anglo-iroquoise venue d'Albany (État de New York). Malgré les difficultés relationnelles, la position du village français, près du village amérindien, favorisait les relations entre ces deux communautés. De plus, la situation de la seigneurie, le long du fleuve et près de la rivière des Outaouais, en faisait un endroit névralgique pour la traite des fourrures et l'exploration du continent, ce dont quelques enfants de Pierre et Catherine tirèrent parti.

En fin de compte, tout cela n'a pas empêché Pierre de prospérer, ce que confirme de nombreux actes notariés. Pour ses transactions, il utilise principalement les services du notaire Antoine Adhémar (1668-1714), dont les actes numérisés sont disponibles en ligne, mais dont la graphie et la mise en page sont atroces; à l'occasion, ceux des notaires Bégnine Basset dit Deslauriers (1657-1699), Claude Maugué (1674-1696), Michel Lepailleur de LaFerté (1703-1733), Guillaume Barette dit Courville (1709-1744), Pierre Raimbault (1697-1727). Les quatre derniers ne sont pas accessibles en ligne et je n'ai pu consulter que les intitulés de leurs actes (*Source 24*).

J'énumère ci-après tous les actes que j'ai retrouvés impliquant Pierre Roy, en essayant de les distinguer le mieux possible de ceux impliquant ses deux fils aussi prénommés Pierre. *À noter: les phrases en italiques sont extraites des actes.*

*** 1672-12-08: Première concession (acte sous seing privé de Jacques Frémin)**

Pierre avait sans doute déjà reçu, peut-être même dès 1667 une promesse de concession confirmée par cet acte (*Source 15*). Une concession probatoire pouvait durer aussi longtemps que le concessionnaire payait les rentes qui y étaient prévues; cette période de probation permettait de bâtir une habitation au moins sommaire et d'amorcer le défrichement.

N'ayant pas été rédigé par un notaire, cet acte ne se trouve ni aux Archives nationales du Québec (BAnQ), ni aux Archives des Jésuites, où j'ai d'abord espéré le trouver. C'est qu'il est conservé par la *Société d'histoire de La Prairie de la Magdeleine*, dont les archives et le site web sont une source inépuisable d'informations, et je l'ai obtenu de l'archiviste Caroline Lepage, que je remercie (*Source 25*). Plusieurs sources secondaires fiables en font état très brièvement (*Source 9, p. 112-113; Source 12, p. 178; Source 15, p. 662; Source 21, p. 78-82*).

Cet acte est lisible, bien plus que ceux du notaire Adhémar. Le Jésuite Jacques Frémin y rappelle d'emblée l'historique de la seigneurie de la Prairie de la Magdeleine, concédée aux Jésuites par François de Lauzon le 1647-04-01. Puis il mentionne qu'*à la demande de Pierre Roy, il lui a concédé une terre de 80 arpents en superficie à la côte Saint-Lambert (4 arpents sur le fleuve (234 mètres) x 20 arpents en profondeur (1 170 mètres), entre Pierre Poupart au sud et Antoine Rousseau dit Labonté au nord*. Portant le no 14 au cadastre original, la concession de Pierre débutait à 33 arpents (1,9 km) de la limite est de la seigneurie.

Comme rien n'est parfait dans la vie, en échange de cette concession gratuite, perpétuelle et transmissible, le censitaire se voyait imposer des charges également perpétuelles. Entre autres, *ledit Pierre Roy s'oblige à nous payer ou à nos successeurs (...), à notre résidence, à partir du premier décembre 1672 (...) 40 sols de rente foncière [½ sol par arpent], 4 chapons vifs ou la valeur d'iceux à notre choix, et 4 deniers de cens (un denier par arpent de front), etc.* Inclure la totalité de cet acte de 2 pages serait intéressant, mais je me limiterai ici à sa dernière partie. Pierre Roy ne signe pas, mais il fait sa marque, une simple croix au bas de la page 2 de l'acte, confirmant sa présence, autant que son incapacité à signer (**Figure 3, page suivante**).

La terre de cette concession étant située sur la côte Saint-Lambert, Pierre sera parfois désigné sous le nom de *Pierre Roy dit Saint-Lambert*, appellation qui sera aussi attribuée à son fils Jacques. Aujourd'hui, une croix du chemin en marque l'emplacement, à la jonction du boulevard Marie-Victorin et de la rue de Rome, à Brossard (cf. verso de la page-titre).

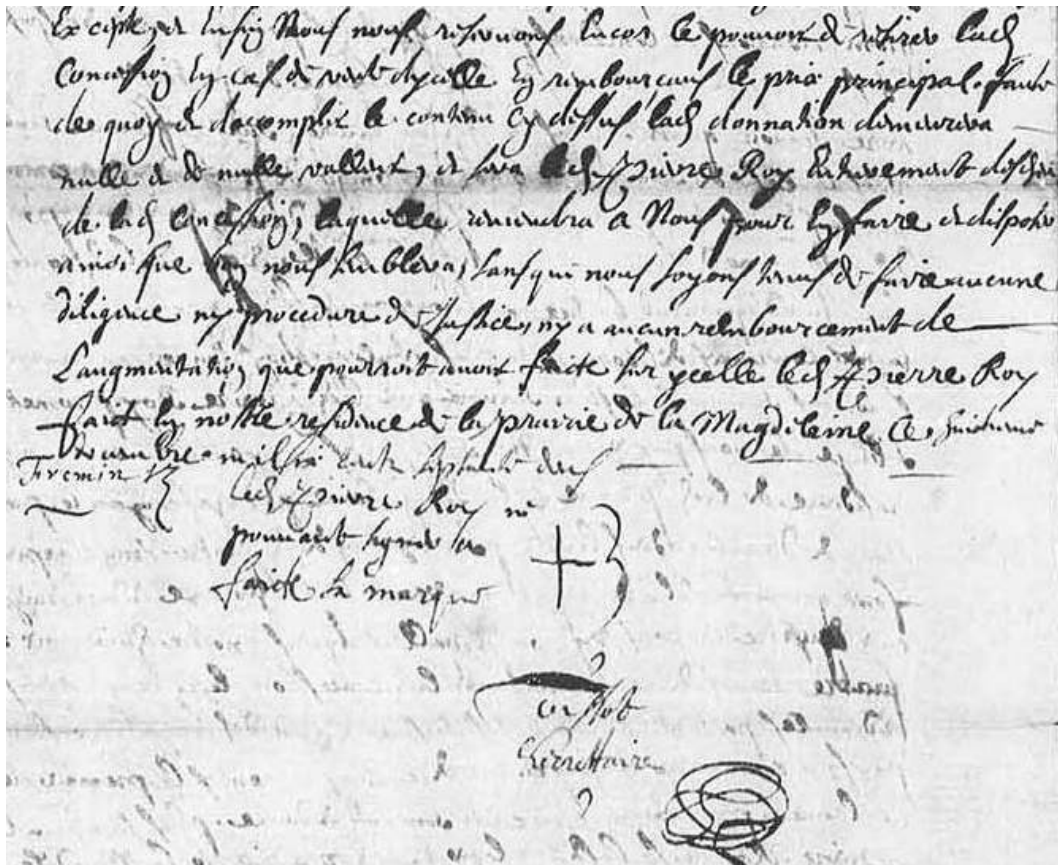


Figure 3: Partie de la page 2 de l'acte de concession du 1672-12-08 (Source 25)

*** 1674: Terrier de la seigneurie de La Prairie**

Historien méticuleux, Marcel Trudel a procédé à un relevé de toutes les terres concédées dans les seigneuries de la vallée du Saint-Laurent jusqu'en 1674, y compris à La Prairie. Pour ce faire, il utilise les contrats de concessions accordés à cette date, ainsi que l'*Aveu et dénombrement* réalisé le 1677-11-08 à La Prairie. Nous y apprenons que Pierre Roy possède bien la concession décrite plus haut, située sur la côte Saint-Lambert, entre celles d'Antoine Rousseau et de Pierre Poupart; selon l'*Aveu*, il y était déjà en 1667, année d'ouverture des registres de la paroisse de La Nativité. Selon Trudel, la population de la seigneurie était en 1673 de 99 habitants (Source 15, p. 652 à 664), mais une autre source parle de 115 habitants, en excluant les Amérindiens (Source 9, p. 44)

*** 1675-04-07: Engagement de Mathurin Valiquet (gr. B. Basset, min. 1129)**

Défricher 40 arpents de terre demande une somme formidable de travail. Pierre ne pouvait compter sur ses voisins, qui en avaient autant à faire. Alors, trois mois avant la naissance de sa fille aînée, il engage, pour trois ans, un adolescent de quinze ans, Mathurin Valiquet, qui sera «tenu et obligé de rendre tous les services en ce dont il sera trouvé et jugé capable (...) et singulièrement à garder les bêtes à cornes. Pierre s'engage de son côté à le loger, à lui fournir des vivres, à l'entretenir et à le traiter humainement». En paiement, Pierre remettra à Jean, père de Mathurin, en sa demeure de Montréal, 25 livres en grains par an, ainsi qu'une vache d'au plus quatre à cinq ans, et à Mathurin des vêtements neufs à la fin de son engagement, dont j'ignore la date (Source 12, p. 130-131, Source 16, p.113, Source 20, p. 310-311).

*** 1681 (automne): Troisième recensement de la Nouvelle-France.**

Ce recensement a lieu tard dans l'année et il se termine le 14 novembre. Pierre et Catherine sont recensés entre Anthoine Rousseau et Pierre Perras, manifestement une erreur. Ils ont trois bêtes à cornes et cinq arpents en valeur et, comme beaucoup de voisins, ils ont un fusil. Ils demeurent près de plusieurs familles avec lesquelles leurs enfants contacteront des alliances plus tard.

Pour Pierre et Catherine, les informations sont cohérentes avec ce que nous savons d'eux. Par contre, les noms et les âges de certains de leurs enfants ne concordent pas avec la réalité, ce que montre le tableau 1.

Tableau 1: recensement de 1681 à La Prairie de la Magdeleine (Source 4, vol. V, p. 71; Source 5, fiche # 97440).

Nom	Âges réels en 1681	Âges selon Sources 4 et 5
Pierre Roy	38 ans	39 ans
Catherine Ducharme	24 ans (estimation)	24 ans
Marguerite	7 ans 4 mois	7 ans
Anne	environ 5 ans	1½ an
Pierre (1 ^{er} du nom)	4 ans 10 mois	6 ans
Catherine	3 ans 7 mois	5 ans
Pierre (2 ^e du nom)	2 ans 5 mois	1½ an
(Marguerite)-Marie	6 mois	4 ans
Étienne	N'est pas encore né !	3 ans

Depuis peu, les archives fédérales ont réunis dans un seul fichier, accessible sans frais sur leur site, les recensements 1666, 1667, et 1681. J'ai été agacé de voir qu'ils sont présentés comme des recensements du Canada, alors qu'il s'agit évidemment de recensements de la Nouvelle-France. Appropriation culturelle peut-être ? Quoi qu'il en soit, la lisibilité de ce fichier prouve qu'il ne provient pas d'une numérisation des originaux, mais de retranscriptions, dont j'ignore par qui et dans quel contexte elles furent faites, et qui contiennent des erreurs. Ainsi, on n'y retrouve pas en 1681 le second Pierre (Source 6, p. 249, image 649).

*** 1683-07-12: Achat d'une terre de quarante arpents de Claude Caron, de la Prairie de la Madeleine, par Pierre Roy, de la Prairie de St-Lambert** (gr. C. Maugué, acte non localisé).

Je n'ai trouvé que l'intitulé de cet acte, par lequel Pierre acquiert une *habitation* de 40 arpents en superficie (2 x 20 arpents) près du fleuve, située probablement à la côte St-Jacques, ce qui n'est pas clair. Le prix: 30 livres, *payable pour moitié à la prochaine St-Jean et pour moitié à la St-Jean suivante*. Avec cette acquisition qui s'ajoute à la concession de 1672, Pierre possède 120 arpents dans la seigneurie (Source 9, p. 113; Source 17, vol. 9, p. 104; Source 20, p. 310-311).

*** 1689-09-30: Location d'un emplacement à Montréal appartenant aux religieuses de l'Hôtel-Dieu** (gr. B. Basset, min. 1966)

Nous reparlerons de cette location étonnante au **Chapitre 5** (Source 20, p. 310-311).

*** 1690-02-05: Don d'une partie de la concession initiale** (gr. A. Adhémar, min. 1569).

Les censitaires de la côte Saint-Lambert avaient développé un fort sentiment d'appartenance, au point où dans certains documents on traite la côte comme une seigneurie distincte de celle de La Prairie (*Source 12, p. 119; Source 21, p. 15*). Ainsi, devant l'insécurité causée par la reprise des attaques iroquoises, il fut résolu d'établir un village sur cette côte, distinct de celui de La Prairie, avec un fortin et une chapelle.

Pierre Roy contribue à ce projet de village par le don d'une partie de sa terre, dont les dimensions ne sont pas précisées. Le contrat stipule notamment que «*le nommé Pierre Roy qui de bonne volonté a déclaré et consenty que le village de la prairie Saint-Lambert serai situé et basty sur la terre à lui concédé par messieurs les Seigneurs de lad. côte au lieu choisi par lesd. habitans*» (*Source 9, p. 49-50 et 113; Source 12, p. 70; Source 18, vol. 5, p. 118*)

C'était généreux de sa part, mais peut-être pas complètement désintéressé. Ce contrat précisait que «*le led. Pierre Roy après la guerre finie sera en droit de faire estimer lad. terre occupée par le dit village et contraindre les habitans à lui payer la somme que lad. terre pourra être estimée par des experts*». Un autre avantage découlait sans doute du fait que l'emplacement donné étant situé sur une partie de sa terre, le don donnait une plus-value à celle-ci. Pierre en tira aussi un grand prestige. Comme je l'ai dit plus haut, la terre de Pierre Roy se trouve aujourd'hui à la jonction du boulevard Marie-Victorin et de la rue de Rome, à Brossard, et une croix marque l'emplacement du fortin. Il semble que l'on pouvait encore voir des vestiges de ce fortin en 1850; quant à la croix, elle est toujours là (cf. verso de la page titre).

*** 1692-02-18: Déclaration en faveur des héritiers de la veuve de Caen** (gr. A. Adhémar, min. 2040).

Cet acte est un reflet de la situation difficile alors vécue à La Prairie. Pierre y déclare *qu'il y a environ 4 mois et 7 ou 8 jours, avant que la veuve Cahel [ne] soit prise par les Iroquois, elle lui avait confié neuf cartes de 16 livres tournois pour remettre en son nom au sieur Basset, ce qu'il a fait*. Il semble que le notaire Basset ait nié avoir reçu cette somme, d'où cette déclaration (*Source 18, vol. 5, p. 160; Source 20, p. 311; Source 24*).

*** 1695-07-08: Seconde concession d'une terre par les Jésuites** (Joseph Tissot, secrétaire des Jésuites; acte non localisé)

Cette concession, dont le texte semble perdu, était située à la *côte de la Tortue* et était de grande dimension, sans doute de 4 x 50 arpents. Quelques mois plus tard, Pierre la revend à son futur gendre, Antoine Rougier dit Lafrance (*Source 9, p. 113; Source 20, p. 311; Source 24*).

*** 1696-04-24: Vente d'une terre à Antoine Rougier dit Lafrance** (gr. A. Adhémar, min. 3449).

Pierre Roy, *habitant de la prairie Saint-Lambert*, vend pour la somme de 70 livres à Antoine Rougier, *habitant de la côte à La Tortue* [le futur époux de sa fille Catherine], la grande terre de 4 arpents de front par 50 arpents en profondeur (200 arpents en superficie), reçue en concession le 1695-07-08 des seigneurs Jésuites (*Source 9, p. 113; Source 12, p. 176 et 185; Source 18, vol 05, p. 250*)

* **1697-10-20: Bail par Suzanne Beaujan veuve Moquin** (*gr. A. Adhémar, min. 3902*).

Suzanne Beaujan avait hérité de son mari Mathurin Moquin une terre de 4 x 20 arpents (et non 4 x 50 comme dit la *Source 20*) à la côte Saint-Lambert, pas très loin de celle de Pierre Roy. Elle lui loue cette terre pour une période de 5 ans, pour un loyer annuel de 18 minots de blé (*Source 9, p. 70; Source 18, vol 05, p. 280; Source 20, p. 311*)

* **1699-05-24: Contrat de mariage de Catherine Roy & Antoine Rougier dit Lafrance** (*gr. A. Adhémar, min. 4684*).

Plusieurs personnes sont présentes pour cet acte de six pages, très détaillé. Du côté de la future mariée, ce sont notamment ses parents et une sœur aînée Anne, ainsi que le mari de celle-ci, André Babeu. Du côté du futur époux, soldat de la compagnie de Mr de Noyan, on trouve en plus de celui-ci l'officier Clément Lérigé dit Laplante. Le futur époux et les parents de la future épouse, qui sont présents, ne signent pas, tandis que celle-ci signe lisiblement *Catherine Leroy*.

Antoine Rougier déclare posséder une terre de 200 arpents en superficie (4 x 50 arpents) acquise le 1696-06-24; il accorde à sa future épouse un douaire préfix de 400 livres. Entre autres clauses, les parents de la mariée accordent une dot de 200 livres à leur fille, ce qui confirme déjà une certaine aisance de leur part. Le contrat de mariage de leur fille Anne avec André Babeu, en 1689, est perdu, de sorte qu'on ignore si Anne a bénéficié d'une largesse similaire de ses parents.

* **1700-06-21 : Donation à Antoine Rougier dit Lafrance, veuf de Catherine Roy** (*gr. A. Adhémar, min. # 5194*).

On vient de le voir, Pierre et Catherine s'étaient engagés à doter leur fille Catherine d'une somme de 200 livres. Celle-ci étant décédée moins d'un an après le mariage, ils donnent à leur gendre, en guise de compensation, la moitié d'une terre appartenant à Catherine. Il n'est pas clair s'il s'agit de la moitié de la terre acquise par Pierre le 1695-07-08, qu'il semblait pourtant avoir vendu en totalité à Antoine le 1696-04-24, car ce dernier n'a jamais possédé plus de 200 arpents à la côte à *La Tortue* (*Source 9, p. 113; Source 18, vol. 06, p. 31*).

* **1701-02-05: Achat par Pierre Roy [le jeune ?] d'une terre située au lieudit à la Tortue de François Mounet dit Laverdure et Marie Dumas, son épouse** (*notaire non identifié et acte non localisé*)

Le vendeur, un soldat, avait acquis une terre de 200 arpents à la Tortue le 1696-02-16; il est donc possible que cette vente d'une terre de 100 arpents (2 x 50) porte sur une partie de cette terre, et que l'acheteur soit le 2^e fils de Pierre et Catherine, aussi prénommé Pierre que je qualifierai ici de *Pierre le jeune*, et non son père ou son frère aîné (*Source 24*).

* **1704-05-04 : Obligation à René Cuillerier** (*gr. A. Adhémar, min. 6767*).

Pierre Roy, habitant de la Prairie, reconnaît devoir à René Cuillerier la somme de 133 livres 16 sols, pour une raison difficile à interpréter, mais qui pourrait concerner des dommages causés on ne sait ni comment ni par qui à René Cuillerier. Pierre Roy *l'aîné* sachant signer, on déduit que cet acte non signé concerne soit Pierre Roy *père*, soit Pierre Roy *le jeune* (*Source 18, vol 06, p. 133*).

*** 1704-10-28 Concessions par Charles Lemoyne de Longueuil à Pierre Roy, au nom de ses fils Jacques, André, Étienne et François** (gr. P. Raimbaut, minute non localisée).

Soucieux d'établir ses fils, Pierre se rend le 1704-10-28 «en l'hôtel de Messire Charles le Moyne (...) situé rue Saint-Paul, près de la chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours». Ce dernier, chevalier de l'Ordre militaire de St-Louis, baron de Longueuil, seigneur de Sainte-Hélène et capitaine d'une compagnie franche de la Marine, concède à quatre fils de Pierre Roy (et non deux comme dit la Source 20), à savoir Jacques (16 ans), les jumeaux François et Étienne (13 ans), et André (12 ans), des terres de 3 x 4 arpents dans sa seigneurie de Longueuil. Pierre accepte en leurs noms, car ils ne sont pas encore majeurs, et il paie certainement les cents et rentes (Source 20, p. 311; Source 22, p. 141).

*** 1704-10-28 : Contrat de mariage entre Pierre Roy (24 ans) et Angélique Faye (23 ans)** (gr. Adhémar, min. 7082)

Les parents de Pierre Roy *le jeune* (24 ans) sont présents pour son mariage avec Angélique Faye (23 ans), fille de feu Mathieu Faye dit Lafayette et Magdeleine Moreau. Le marié ne signe pas, mais la mariée signe, comme sa mère. André Babu, beau-frère du marié, est présent (Source 24).

*** 1705-12-27: Ordre par le vicaire général de l'évêque à Pierre Roy, marguillier, dépositaire des ornements et du mobilier de la chapelle de Saint-Lambert, de les remettre au curé de laprairie.**

Il ne faut pas confondre la petite chapelle dédiée à la Sainte Vierge, érigée en 1691 sur le terrain donné par Pierre Roy à la côte Saint-Lambert, avec la nouvelle église du village de La Prairie bâtie en 1704 et bénie en 1705. Pierre Roy reçut alors l'ordre de remettre au curé de La Prairie tous les ornements, linges et meubles de cette petite chapelle, ainsi que la cloche. En 1708, un acte non daté du curé Gashier (en poste de 1708 à 1717) nous apprend que ces biens lui avaient effectivement été transférés, sans qu'on sache quand. En ruine, la petite chapelle à la côte Saint-Lambert fut démolie au tout début du XVIII^e siècle (Source 9, p. 48-52; Source 21, p. 114).

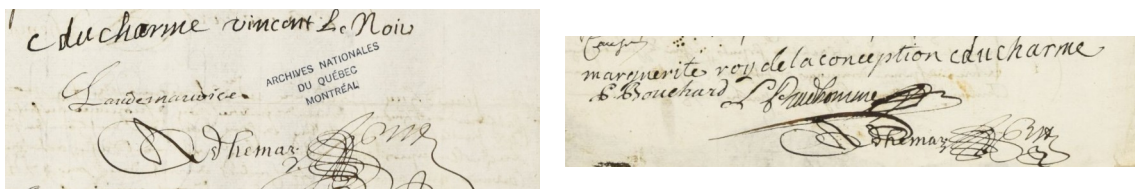
*** 1708-09-04: Vente de Pierre Roy et uxor à Pierre Roy fils** (gr. A. Adhémar, min. 8055).

Cet acte de 4 pages (incluant deux annexes), extrêmement difficile à lire, nous apprend que Pierre et sa femme Catherine, de La Prairie Saint-Lambert, de présent en cette ville [*i.e. Montréal*], vendent à leur fils Pierre Roy [sans doute Pierre *le jeune*, car Pierre Roy *l'aîné* était voyageur et résidait habituellement au Détroit], au prix de 3000 livres, deux concessions leur appartenant, une de 4 x 20 (80) arpents et l'autre de 2 x 20 (40) arpents. Il s'agit sans doute de la concession initiale de 1672 et de celle acquise en 1685 acquise de Claude Caron.

À l'évidence, ces terres ont pris beaucoup de valeur et elles rapportent bien, car l'acquéreur promet, en retour, de loger, nourrir et entretenir ses parents jusqu'à leurs décès, et d'en faire autant pour ses frères et sœurs Jacques, François, Étienne, André, Louis, Antoine et Marie-Joseph, jusqu'à ce qu'ils aient 18 ans. De fait, Jacques a déjà 20 ans, François et Étienne en ont 17, mais les quatre autres ont respectivement 16, 14, 12 et 11 ans (Source 18, vol 06, p. 218; Source 20, p. 311)

Une surprise: Catherine Ducharme a appris à écrire ! Alors qu'elle ne signe aucun document antérieur, voilà qu'elle signe deux fois sur cet acte de 1708, simplement C. Ducharme. Un acte que sa fille aînée, Marguerite, religieuse dite de la Conception de la congrégation Notre-Dame, signe également, ainsi que quelques autres personnes. Pierre Roy père et fils ne signent pas.

Figure 4: Signatures de Catherine Ducharme sur l'acte de vente du 1708-09-04.



*** 1710-07-27: Engagement de Joseph Rouillé (gr. A. Adhémar, min. 8565)**

Élisabeth Drouet, épouse de Pierre Roulier dit Lamarque *parti sans donner signe de vie*, engage à Pierre Roy et Catherine Ducharme sa femme, de la prairie St-Lambert, son fils Joseph, âgé de deux ans (sic), jusqu'à ce qu'il ait 18 ans, moyennant son logement, sa nourriture et son entretien. Le parrain de cet enfant, né le 1707-12-20 à La Prairie, est Jacques, fils de Pierre et Catherine. Ce Joseph se mariera en 1728 à Longueuil et sera inhumé à Varennes en 1747 (*Source 18, vol 06, p. 251; Source 20, p. 311*).

*** 1710-07-31: Obligation à Pierre Roy fils (gr. A. Adhémar, min. 8568)**

Pierre et Catherine reconnaissent une dette de 300 livres envers leur fils Pierre *l'ainé*, présentement au Fort Pontchartrain du Lac Érié. Acceptant pour lui, Marguerite Roy, soeur de la Conception de la Congrégation Notre-Dame de Montréal et Jean-Baptiste Truteau, voyageur. Catherine Ducharme signe une annexe à cet acte, on l'a vu en 1708. Sa fille, la religieuse Marguerite Roy, signe aussi à deux endroits, tandis que Pierre Roy le père et son fils Pierre *le jeune*, également présents, ont déclaré ne savoir signer (*Source 18, vol 06, p. 251, et Source 20, p. 311*).

*** 1711-10-24 Location d'une terre à Jacques Roy (gr. A. Adhémar, min. non localisée)**

Pierre loue cette terre de Saint-Lambert à son fils Jacques. J'ignore de quelle terre il s'agit, puisqu'il en a déjà vendu deux à son fils Pierre *le jeune* le 1708-09-04. Pour prix de la location, Jacques doit payer à son père 120 minots de blé et 15 minots de pois par an (*Source 18, vol. 06, p. 256, Source 9, p. 119; Source 20, p. 311*).

*** 1712-12-17: Vente d'une terre à André Roy et André Babeu (gr. M. Lepailleur, min. non localisée).**

Pierre vend à son fils André, né en 1692, et à son gendre André Babeu, mari de sa fille Anne, une terre de 40 arpents à Saint-Lambert, pour la somme de 400 livres. Encore ici, j'ignore de quelle terre il s'agit (*Source 20, p. 311*).

* **1713-03-10: Bail d'une terre à André Babeu** (gr. *A. Adhémar*, min. 9167).

Pierre Roy et Catherine Ducharme *demeurant en cette ville* [Montréal] louent pour trois ans une terre à St-Lambert à leur gendre André Babeu, moyennant 80 minots de blé, 8 minots de pois, quatre cordes de bois, un cochon maigre, 80 bottes de foin, et 20 douzaines d'œufs par an. Ils lui laissent quatre bœufs, quatre vaches laitières, et 12 brebis, qu'André rendra à la fin du bail, mais réclament la moitié des *escrois*, soit à mon avis la moitié des naissances des animaux précités. Visiblement, cette terre était très productive (*Source 9, p. 119; Source 18, vol. 06, p. 256; Source 20, p. 311*).

* **1713-09-10: Achat d'une terre de Nicolas Lefebvre et Anne Ducharme** (gr. *A. Adhémar*, min. 9315).

Nicolas Lefebvre et sa femme Anne Ducharme, qui signent cet acte, vendent une terre au Sault-Saint-Louis à Pierre Roy *faisant pour Pierre Roy son fils qui se trouve au fort du Lac Érié* [et peut-être aussi pour Estienne Roy son frère, ce n'est pas clair]. Anne Ducharme était la petite-fille de Fiacre Ducharme, donc cousine issue de germains de Catherine Ducharme, épouse de Pierre Roy. Les enfants et petits-enfants de Fiacre Ducharme, qui ont notamment vécu à Lachine et au Sault-St-Louis, ont été très actifs dans la traite des fourrures (*Source 18, vol 06, p. 256; Source 20, p. 311*)

* **1714-02-04: Retrait de terres de Pierre Roy** (gr. *barette dit Courville*, min. non localisée).

Pour une raison que j'ignore, les Jésuites, seigneurs de la Prairie de la Madeleine, ont diminué d'une superficie non précisée, toutes les terres situées le long du fleuve St-Laurent, depuis la commune de la Prairie de la Madeleine jusqu'à la rivière de la Tortue, incluant celle de Pierre Roy, en vertu d'un pouvoir spécial accordé par leur Supérieur Général le 14 février 1714.

* **1715-05-23: Vente à Jean Perrat d'une terre à Saint-Lambert** (gr. *M. Lepailleur*, min. non localisée)

Quelle est cette terre de 80 arpents à Saint-Lambert que Pierre Roy vend à Jean Perrat pour le somme de 3000 livres? Il ne m'a pas été possible de le savoir. Dans tous les cas, il est vraisemblable que le prix de vente excédait de beaucoup le coût d'acquisition (*Source 9, p. 119; Source 20, p. 311*).

* * * * *

Chapitre 5. Pierre et Catherine à Montréal

* 1689-09-30: Location d'un emplacement à Montréal (gr. B. Basset, min. 1966).

Quelques semaines plus tôt, soit le 1689-08-05, 1 500 Iroquois, soutenus par les New-yorkais, attaquèrent par surprise le village de Lachine, en face de la Prairie, où vivaient environ 400 personnes. Ce fut un massacre: les documents d'époque parlent de 200 personnes tuées et d'une centaine de disparus, qu'on ne revit jamais. Devant le risque d'une attaque similaire, plusieurs colons de La Prairie ressentirent le besoin de se replier éventuellement à Montréal pour assurer la sécurité de leurs familles, et Pierre Roy fut l'un de ceux là (*Source 12, p. 64*).

Par cet acte passé devant les notaires B. Basset et C. Maugué, Mère Renée le Juneau, *supérieure des dames religieuses hospitalières de l'hôpital St-Joseph de Montréal*, accompagnée de plusieurs autres religieuses de la communauté, au parloir desdites dames religieuses, loue à Pierre Roy, *habitant de la prairie St-Lambert*, un emplacement de 32 pieds de front par 66 pieds de profondeur rue Saint-Jacques. Pierre s'engageait à payer un loyer de 26 sols de rente par an, à s'y construire une maison, et en plus à *faire moudre ses grains de Messieurs Seigneurs de Montréal, sous peine de confiscation et d'amende arbitraire* (*Source 20, p. 310-311*).

J'ignore si Pierre a fait construire une maison sur la rue Saint-Jacques, comme il s'était engagé de le faire par cet acte. Il est probable que non, car il a continué à vivre à La Prairie où tous ses enfants ont été baptisés, sauf deux nés en 1679 et 1701 à Montréal, où Catherine Ducharme demeurait au moment de la naissance.

* 1710-09-28: Achat d'un emplacement à Montréal (gr. A. Adhémar, min. 8643).

Quoi qu'il en soit, 21 ans après la location de 1689, il acquiert de François Picard dit Laroche, dans un acte difficile à déchiffrer, un terrain de 100" de front sur la rue St-Paul au prix de 1000 livres (*Source 9, p. 119; Source 18, vol 06, p. 256; Source 20, p. 311*).

* 1712-01-07: Travaux de maçonnerie sur la maison de la rue St-Paul (gr. P. Raimbaut, acte non localisé).

Il y avait peut-être déjà une maison sur le terrain acheté en 1710, car Pierre confie au maçon Jean Mars des travaux de maçonnerie sur une maison de la rue St-Paul, pour la somme de 400 livres (*Source 9, p. 119; Source 20, p. 311*).

* 1712-05-09: Obligation de Jean Mars à Pierre Roy (gr. P. Raimbaut, acte non localisé).

Pierre avait avancé de la nourriture à celui qui avait fait les travaux sur sa maison de la rue St-Paul, Jean Mars, pour une valeur de 80 livres. Il est convenu par cet acte que cette avance sera déduite des 400 livres promises pour les travaux (*Source 20, p. 311*).

*** 1714-09-27: Achat d'un emplacement sur la rue Saint-Paul par Pierre Roy** (*gr. M. Lepailleur, acte non localisé*).

Est-ce Pierre lui-même ou un de ses fils homonymes qui acquiert d'un nommé François Bleau un terrain de 40" de front sur la rue St-Paul à Montréal au prix de 400 livres? Je présume que l'acheteur est Pierre l'aîné, sans aucune certitude (*Source 9, p. 119; Source 20, p. 311*).

Résumé des transactions immobilières.

À l'évidence, Pierre Roy a été très actif en ce qui concerne les transactions immobilières, surtout à La Prairie. Ayant acquis deux concessions gratuitement (1672 et 1695) et une terre à faible prix (1685), il en a certainement acquis d'autres, puisque les ventes ultérieures connues semblent excéder les achats. Les prix élevés obtenus par les ventes de ces terres, développées grâce à son travail et à celui des membres de sa famille, démontrent son talent pour les affaires.

Par un décompte sommaire, on peut conclure qu'il a fait un bénéfice considérable de ces transactions. Il faudrait scruter tous les actes de toutes les transactions pour être plus précis, mais j'estime qu'au bilan ses gains s'élèvent à environ 6 500 livres. Une somme considérable, si on considère qu'un ouvrier spécialisé gagnait environ 300 livres par an autour de 1700.

* * * * *

Chapitre 6: Relations de parenté et de voisinage.

L'évolution de la paroisse de la seigneurie de La Prairie est elle-même digne d'une saga. Initialement sous la responsabilité des Jésuites, sous le vocable de *Saint-François-Xavier*, elle fut confiée aux Sulpiciens vers 1686, qui la dédièrent à la *Nativité de Marie* (nom qu'elle porte encore). De telle sorte qu'à ses débuts, selon le prêtre officiant, le nom de la paroisse varie entre ces deux noms; une source raconte fort bien cette histoire (*Source 21*),

Bien entendu, Pierre et Catherine sont très présents dans les registres paroissiaux, ne serait-ce qu'à cause de leur nombreuse progéniture. Je ne citerai cependant pas ici les actes de baptêmes qui concernent directement leurs dix-sept enfants et petits-enfants. Eux et leurs enfants ont participé également à des événements impliquant des voisins et des amis, dont voici une liste sans doute passablement exhaustive, extraite des registres de La Nativité ou de Saint-François-Xavier, et parfois de Notre-Dame de Montréal (NDM) (*Source 5*).

Les registres paroissiaux de ces paroisses sont bien tenus et généralement très lisibles, bien plus que les actes notariés. À La Prairie, les actes y sont rédigés en latin jusqu'en 1681. Pierre ne signe jamais, et Catherine et ses enfants le font rarement, même si on sait par ailleurs que Catherine elle-même et certains de ses enfants pouvaient le faire. C'est le cas de leur fille aînée, Marguerite (née en 1674), de leur cadette Marie-Josèphe (née en 1697) qui signe malhabilement à un baptême en 1714 et un peu mieux à son mariage en 1719.

* 1674-06-24: Pierre (fils de Charles Roy de Saint-Michel-le-Cloucq), est parrain de Pierre Perras (Pierre & Denise Lamaistre). Marraine: Marguerite Moreau.

* 1674-07-25: Catherine (fille de Jean Ducharme de Saint-Benoit de Paris) est marraine de Jean Mocquin (Mathurin & Suzanne Baujan). Parrain: Jean Hénard dit Provençal. La sage-femme Denise Lemaitre a ondoyé l'enfant, qui décède à Montréal 2½ ans plus tard. ***Aucune mention de la capacité de signer de Catherine.***

* 1677-04-23: Pierre Roy est parrain de Jeanne Rousseau (Antoine & Marie Roannes). Marraine: Jeanne Roannes.

* 1686-03-19: Catherine Ducharme est marraine de Catherine Marsilly (André & Marie Lefebvre). Parrain: Jérôme Longtain. ***La marraine Catherine a déclaré ne savoir signer.***

* 1687-08-01: Pierre Roy est parrain de Pierre Poupart (Pierre & Marguerite Pera). Marraine: Jeanne Pera.

* 1687-10-29: Pierre Roy est témoin au mariage de François Primo, de Ville-Marie, & Marguerite Deneau.

* 1689-10-01: Anne Roy, fille de Pierre & Catherine, est marraine d'André Longuetin (Jérôme & Catherine Marie). Parrain: André Babeu, qu'Anne épousera quelques semaines plus tard.

* 1693-01-03: Pierre Leroy *l'aîné* est parrain de Marie-Marguerite Roche (Jean & Madeleine Lheureux). Marraine: Marie-Marguerite Diel.

- * 1694-01-15: Pierre Leroy *le fils* (sans autre précision) est parrain de Marie Poupart (Pierre & Marguerite Pera). Marraine: Marie-Marguerite Touchard.
- * 1698-04-13: Catherine Ducharme est marraine de Marie-Anne Dumay (Eustache et Catherine Pera). Parrain: Jean Pera. Catherine **déclare ne savoir signer**.
- * 1702-09-10: Pierre Roy est parrain de Marie-Jeanne Boutin (Jacques & Angélique Bernard). Marraine: Jeanne Lafayette.
- * 1702-10-16 : Pierre Roy est témoin au mariage de Étienne (Denis Parseille ou Persillier, dit Lachapelle) & Marie Édeline (Charles Édeline, habitant de Longueuil).
- * 1705-07-14 (NDM): Catherine Ducharme est marraine d'Élisabeth Casse, née le 1696-02-16 à Deerfield Massachusetts (feu Jacques & Élisabeth Catlin), enlevée le 1704-03-17 et amenée à La Prairie, où elle demeure chez Pierre Roi habitant de la prairie Saint-Lambert. Parrain: Gilbert Maillet, maître-maçon. **La marraine déclare ne savoir signer**.
- * 1707-12-20: Jacques Roy, fils de Pierre et Catherine, est parrain de Joseph Roulier (Pierre & Élisabeth Drouet), mais il ne signe pas, contrairement à la marraine Agnès Gagné. Comme on l'a vu, deux ans plus tard, le père de l'enfant ayant disparu, Pierre et Catherine accepte de s'occuper de l'enfant jusqu'à ce qu'il ait 18 ans, moyennant son logement, sa nourriture et son entretien.
- * 1712-04-11 (NDM): Estienne Roy habitant de la prairie Saint-Lambert, fils de Pierre Roy, est parrain de Marie-Catherine (Pierre Martin dit Ladouceur & Marie-Anne Lemouzin, de la côte Notre-Dame-des-Neiges). Marraine: Jeanne Bleau.
- * 1714-11-06: (NDM): Marie-Josèphe Roy, plus jeune fille de Pierre Roy, âgée de 17 ans, est marraine de Marie-Louise Hervé (Jean Hervé & Marie Benoit). Parrain: Louis Trudeau. *La marraine signe malhablement*.
- * 1717-04-26 (NDM): Antoine Roy, fils de Pierre Roy, est témoin au mariage de Pierre Roquant & Françoise Dufaut. *Antoine déclare ne savoir signer*.
- * 1717-11-23 (ND): Pierre et André Roy (sans doute fils de Pierre et Catherine) sont témoins au mariage de Julien Deliers & Marie Daragon. Les frères Roy déclarent ne savoir signer.
- * 1718-07-20 (NDM): Pierre Roy est parrain de Pierre, fils d'un Miami et d'une Miami. Marraine: Marie Miami, soeur de la femme du parrain. *Aucune mention ici de la capacité de signer du parrain*. Comme Pierre Roy l'aîné savait signer, le parrain est peut-être Pierre le jeune.

* * * * *

Chapitre 7: Fin de parcours pour Pierre et Catherine

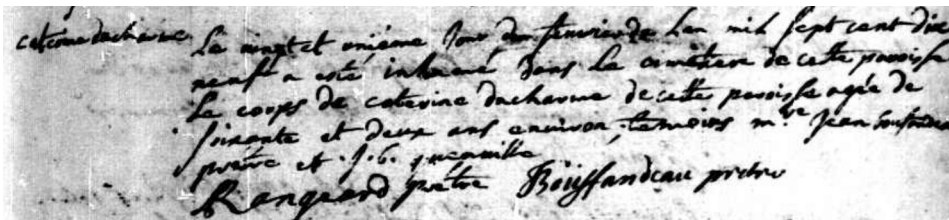
Depuis 1712, Pierre et Catherine ont quitté La Prairie pour s'installer à Montréal ou, pour être précis, dans ce qu'on appelle aujourd'hui le Vieux-Montréal. C'est là qu'ils décéderont et seront inhumés.

* 1719-02-09: Décès et sépulture de Catherine Ducharme (Notre-Dame, Montréal)

Catherine décède la première. Selon ce qu'on sait de sa naissance, elle a environ 62 ans. On peut dire qu'elle ne s'est pas ménagée: avec 17 maternités de 1672 à 1701, elle a passé près de la moitié de sa vie enceinte ou à allaiter, sans parler des tâches qu'elle a effectuées avec son mari pour défricher une terre relativement pauvre dans un environnement hostile.

La brièveté de son acte de sépulture ne reflète certes pas la quantité prodigieuse de travail accompli durant sa vie, ni l'immense descendance qui sera la sienne. Il est probable que son mari et certains de ses enfants aient été présents lors de la sépulture mais, hormis les deux prêtres, le seul témoin cité est Jean Baptiste Quenville, sans doute le bedeau de la paroisse. Par ailleurs je n'ai trouvé aucun testament au nom de Catherine.

Figure 5: Extrait du registre paroissial (Source: Généalogie-Québec)



(transcription): le vingt et unième jour de février de l'an mil sept cent dix neuf a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Caterine Ducharme de cette paroisse âgée de soixante deux ans environ. Témoins M^r Jean Baptiste Quenville. Signé: Jean Bouffandeau, prêtre; [Jentien ou Gentien] Rangeard, prêtre.

* 1719-06-18: Testament de Pierre Roy (gr. J.B. Adhémar, min. 19658; gr. M. Lepailleur, min. 8539).

Pourquoi Pierre Roy a-t-il insisté pour que deux notaires reçoivent ses dernières volontés ? Craignait-il les contestations possibles ? Quoi qu'il en soit, la transcription intégrale de cet acte ultime, en page suivante, nous en apprend beaucoup sur sa foi: il fait dire 300 messes pour le repos de son âme, cinquante pour celle de son épouse décédée quatre mois plus tôt et fait des dons à la paroisse des Jésuites. Par contre, le testament ne dit rien de ses biens. Les avait-il déjà tous distribués ou pris d'autres dispositions ? (Source 20, p. 311)

Trois notes dignes de mention ici: primo, ce testament annule tous les testaments précédents, ce qui est normal. Cependant il annule aussi tout autre testament à venir, à moins que ce nouveau testament ne contienne les mots «Domine Jesu esto mihi Jesu» ou, en français «Seigneur Jésus, sois mon Jésus». Je n'ai jamais rien vu de pareil dans un testament. Enfin, le liquidateur est un militaire bien connu, *Zacarie François Hertel escuyer, sieur de lafresnière*.

Testament de Pierre Roy:

«Par devant les notaires royaux de Lysle de montréal résidents à Villemarie soussignés, fut présent le Sieur Pierre Roy, ancien habitant de la Coste St-Lambert de présent demeurant en cette ville en sa maison, veuf de deffunte Catherine duCharme, Sain d'esprit, mémoire & entendement ayant bons et ferme propos ainsy qu'il est apparu ausdits notaires par l'inspection de sa personne, parolles, gestes, maintien et autres actions Extérieures accompagnée de Raisons, de bon jugement, Lequel considérant en luy son grand âge et que toutes La nature humaine est sujette à la mort, qu'en ce monde il n'y a rien de plus incertain que l'heure d'icelle ne voulant En Estre prévenu avant que d'avoir pourvu au salut de Son âme et disposé de Ses affaires temporelles à ces causes, a fait dicté et nommé de mot à mots ausdits notaires son testament et ordonnance de dernière volonté au nom du père du fils et du St-Esprit Comme il En Suit:

** Premièrement, ledit Sieur Pierre Roy testateur a déclaré qu'il veut vivre et mourir sous l'autorité de notre St père le pape en la Religion Catholique apostolique et Romaine puis après S'estre muni du Signe de la Croix, a recommandé et recommande Son âme à dieu le Créateur le Suppliant très humblement par Les mérites infinis de la mort et passion de notre Sauveur et Rédempteur Jésus Christ Son fils unique de luy pardonné Ses offenses et péchés iceux ensevelir dans Son précieux Sang Le Secourir et aider dans Sa vieillesse et Caducité, Luy donner Confort et patience de la supporter. Et quand son plaisir et Sa sainte volonté Sera de l'appeler de ce monde mortel et transitoire Le vouloir Coloquer avec Les biens heureux dans son Royaume de paradis, Invoquant à ces fins les Prières et Intercessions de la glorieuse et sacrée vierge marie Sa digne mère, de St michel archange, de St-pierre Son patron et de tous les Saints et Saintes de paradis; Priant tous Ceux qu'il a offensé de Luy pardonner Comme il pardonne de bon Coeur à tout Ceux qui L'ont offensé;*

** Item, veut et Entend Ledit Sieur testateur que Ses dettes soient payées et torts par luy faits Réparés S'y aucuns se trouvoient, par L'exécuteur de Son présent testament Cy après nommé;*

** Item, Ledit testateur fait Son testament de Cinq livres pour estre aumonez en la manière accoutumée;*

** Item, Ledit Sieur testateur veut, désire et Entend qu'à son décès Son Corps Soit Inhumé honorablement dans le Cimetière de Cette paroisse de villemarie, auquel jour Il soit fait et dit un Service Solennel, Son Corps Exposés dans l'Église ainsy qu'il Se pratique, et qu'il soit fait et dit un autre Service Solennel en ladite église au bout de l'an de Son deceds, les frais desquels funérailles enterrements et services Il veut estre pris par privilèges Sur tous Ses biens, aussy bien qu'une somme suffisante pour faire dire et Célébrer trois Cent messes pour le Repos de son âme; Scavoir Cent par les Révérends pères Recollects de Cette ville; Cent autres messes par monsieur le Curé de la prairie de la magdeleine; et autres cent messes par les Révérends pères Jésuittes du Sault St Louis, et Encore Cinquante autres messes, à cette dite parroisse de Villemarie pour le Repos de ladite défunte Catherine Ducharme, sa femme.*

** item, Ledit Sieur testateur donne et lègue la somme de quatre vingt livres monnoye de France à la nouvelle Église des Révérends pères Jésuittes de cette ville ses très Chers pères, les appelant ainsy afin de Contribuer autant que Ses facultés luy permettent à la batisse de cet édifice et témoigner en quelque manière sa sincère reconnaissance tant Envers les dits Révérends pères que leurs fondateurs, St-Ignace et St-François Xavier, pour tous les services spirituels et corporels, qu'ils ont constamment Rendu à lui en particulier, à sa femme et à toute sa famille en toute occasion, Regrettant fort de ne pouvoir le faire autrement.*

** Et pour L'exécution et accomplissement de ce présent testament, Ledit Sieur testateur a nommé et*

éslu la personne de **Zacarie François Hertel escuyer, sieur de lafresnière**, Lieutenant d'une Compagnie des troupes du détachement de la marine, auquel il en donne tout pouvoir, le prie d'en prendre la peine icelui augmenter plutôt que diminuer.

* Et à Cet effet Ledit sieur testateur S'est désaissy et demis, par ces présentes en ses mains, de tous Sesdits biens, veut qu'il en soit et demeure saisy Suivant La Coutume. Révoquant Ledit Sieur testateur tous autres testaments & Codicilles qu'il pourroit avoir faits avant Ce présent, et tous les autres qu'il pourroit faire cy après si les mots Domine Jesu est mihi Jesu n'y sont expressément Couchés voulant que son présent testament auquel seul il s'arrête soit exécuté selon sa forme et teneur.

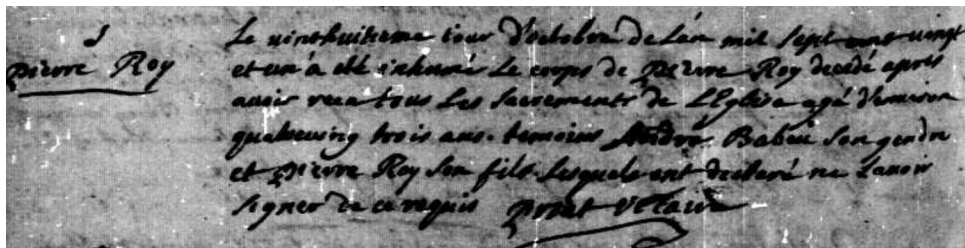
* Ce fut ainsy fait dicté et nommé de mot à mot par ledit Sieur testateur auxdits notaires et par l'un d'iceux, l'autre présent.

* Rédigé par écrit et à Lystant Lu et relu audit testateur; qui a dit L'avoir bien et au long entendu et être Son vray testament et intention et ainsi Le faire, et non autrement, en L'étude de Lepailleur, l'un des dits notaires, avant midy le dix huitième jour de juin mil sept cent dix neuf, et a Ledit testateur déclaré ne scavoir écrire ny signer; de ce Enquis et Interpellé Suivant L'ordonnance et ont les notaires. Signé [Adhémar; LePailleur].

* 1721-10-28: Décès et sépulture inhumation de Pierre Roy (Notre-Dame, Montréal)

Deux membres de sa famille assistent à l'inhumation, soit son fils Pierre le jeune et son gendre André Babeu, époux de sa fille Anne, tous deux de La Prairie. Le vicaire le vieillit cependant de 5 ans, puisqu'il n'avait que 78 ans à son décès.

Figure 6: Extrait du registre paroissial (Source: Généalogie-Québec)



(transcription): le vingt huitième jour du mois d'octobre de l'an mil sept cent vingt et un a été inhumé le corps de Pierre Roy décédé après avoir reçu tous les sentiments de l'Église âgé d'environ quatre vingt trois ans. Témoins: André Babeu son gendre et Pierre Roy son fils lesquels ont déclaré ne savoir signer de ce enquis [signé: Priat vicaire]

* Inventaire après décès.

Malgré mes recherches, je n'ai pu trouver l'inventaire après décès de Pierre Roy, pas plus que celui de Catherine Ducharme d'ailleurs. Pourtant, la succession ne devait pas être négligeable et les héritiers nombreux. Cette lacune est extrêmement dommageable, car elle aurait permis d'en savoir davantage sur ces biens. Je poursuis les recherches, en m'orientant du côté des archives judiciaires.

* * * * *

Chapitre 8. Progéniture de Pierre Roy et Catherine Ducharme

Au total Pierre et Catherine ont eu 17 enfants, tous nés à La Prairie, où leurs baptêmes sont enregistrés, sauf deux qui sont nés et ont été baptisés à Montréal. Une mise au point s'impose ici: dans son fameux dictionnaire, René Jetté évoque la possibilité que Pierre & Catherine ait eut une 18^e enfant nommée Geneviève, décédée en 1712 à l'Hôtel-Dieu de Montréal à 12 ans (*Source 7, p. 1019*). Jetté y mettait déjà un bémol, mais beaucoup d'auteurs ont repris l'information sans la vérifier. Or la consultation de l'acte de décès ne permet aucun doute: Geneviève Roy est originaire de Québec, où elle est née en 1700 et j'ai pu identifier ses parents; la rectification requise a été publiée en 2021 dans *Les Sources*.

Il reste qu'avoir 17 enfants est prodigieux, même au XVII^e siècle. Sauf les trois qui sont décédés avant d'avoir six ans, les 14 autres ont eu une vie qui sort de l'ordinaire, s'illustrant d'un bout à l'autre de l'Amérique française, soit de Louisbourg, au Cap Breton, à la Nouvelle-Orléans, en Louisiane. Une liste sommaire de ces enfants est présentée au Tableau II, qui suit, en attendant un prochain texte qui donne plus de détails sur leur vie et leurs parcours.

Tableau II: Les enfants de Pierre Roy et Catherine Ducharme

No	Prénom	Naissance Date / Lieu	Mariage Date / Lieu	Décès Date / Lieu
1	Marguerite	1674-07-04 / La Prairie	sans objet (religieuse)	1749-12-13 / Montréal
2	Marie-Anne	vers 1675 / La Prairie ?	1689-11-14 / La Prairie	1744-07-04 / La Prairie
3	Pierre <i>l'ainé</i>	1677-01-03 / La Prairie	vers 1703 / Détroit	Après 1732-07-03 / ?
4	Catherine	1678-04-10 / La Prairie	1699-05-24 / La Prairie	1700-04-16 / La Prairie
5	Pierre <i>le jeune</i>	1679-06-17 / Montréal	1705-04-20 / La Prairie	1743-04-26 / La Prairie
6	Marie	1681-05-25 / La Prairie	1700-09-08 / La Prairie	1757-12-31 / La Prairie
7	Jean	1683-02-22 / La Prairie	sans objet	1689-03-02 / La Prairie
8	M- Madeleine	1684-08-19 / La Prairie	1701-0-25 / La Prairie	1726-02-23 / Montréal
9	Gabriel	1686-09-19 / La Prairie	sans objet	1688-10-13 / La Prairie
10	Jacques	1688-05-13 / La Prairie	1711-11-24 / Montréal	1731-08-08 / Montréal
11	Étienne	1691-01-08 / La Prairie	Avant 22-06-1722 / Fort Chartres, Illinois	1727-11-29 / Nouvelle-Orléans
12	François	1691-01-08 / La Prairie	1731-08-27 / Longueuil	1778-08-21 / La Prairie
13	André	1692-12-14 / La Prairie	1718-11-07 / Montréal	1754-10-23 / Longueuil
14	Louis	1694-08-20 / La Prairie	1718-04-24 / La Prairie 1730-04-16 / N-Orléans	Après 1732-0-29 / ?
15	Antoine	1696-01-29 / La Prairie	sans objet	1731-11-28 / N-Orléans
16	M. Josèphe	1697-05-20 / La Prairie	1719-05-31 / Montréal	1772-09-13 / Verchères
17	Angélique	1701-07-15 / Montréal	sans objet	1701-07-16 / Montréal

Conclusion

La rédaction de cette biographie de Pierre Roy et Catherine Ducharme s'est avérée bien plus complexe que je ne le pensais au départ. D'une part, ils ont laissé énormément de traces de leurs passages dans la seigneurie de La Prairie, en particulier de très nombreux actes d'état civil et d'actes notariés, ces derniers souvent difficiles à déchiffrer adéquatement. Ceci a constitué une première surprise pour moi, et un défi tout au long de la rédaction de ce texte.

Une autre surprise: j'ai évoqué en introduction le statut social de Pierre, qui a fréquenté dès son arrivée des personnages importants de la petite colonie. Ce statut s'est maintenu tout au long de sa vie: en 1719, il choisit comme exécuteur testamentaire *Zacharie François Hertel, sieur de la fresnière*, un militaire qui a occupé plusieurs postes importants dans la colonie.

D'autres surprises m'attendaient, cette fois concernant Catherine. Comme on l'a vu, de nouveaux documents semblent prouver que sa mère n'était pas celle que la communauté généalogique lui attribue depuis toujours. Mais ce n'est pas tout: alors qu'elle semble incapable de signer son nom à son contrat de mariage en 1671 et encore à un baptême en 1705, elle en est tout à fait capable en 1708 et en 1710. Comment cette mère de 17 enfants a-t-elle pu trouver le temps d'apprendre à écrire demeure un mystère, mais démontre certainement une volonté hors du commun.

Pierre Roy ayant effectué de nombreuses transactions, il est vraisemblable qu'il a été impliqué dans des conflits avec diverses personnes. Or les *Jugements et délibérations du conseil souverain* ne mentionnent pas son nom (*Sources 27 et 28*). Malheureusement, les archives de la *Juridiction royale de Montréal* n'étant pas encore accessibles en ligne, cette recherche reste à faire.

Pour compléter l'histoire de la vie et de la famille de Pierre et Catherine, je me propose dans un prochain texte de décrire la vie complexe des nombreux enfants de Pierre et Catherine.

* * * * *

Sources.

- 1) Fédération québécoise des sociétés de généalogie: *Fichier Origine*. Accessible gratuitement à <https://www.fichierorigine.com/>
- 2) Boulet, Viateur: *Les transporteurs de nos ancêtres, 1608/1760*. Édition privée, Laval, 1998.
- 3) Debien, Gilles: *Liste des engagés pour le Canada au XVII^e siècle vus de La Rochelle (1634-1715)*. R.H.A.F., vol. 6 no 2 et no 3, sept. et décembre 1952. Consultés sur Érudit le 2023-06-19 à <https://doi.org/10.7202/301517ar> et <https://doi.org/10.7202/301535ar>.
- 4) Sulte, Benjamin: *Histoire des Canadiens-Français, de 1608 à 1880*. Huit volumes publiés de 1882 à 1884. Numérisés et accessibles gratuitement sur le site BAnQ (BAnQ.qc.ca)
- 5) Université de Montréal. *Programme de recherche en démographie historique (P.R.D.H.): Actes de B.M.S. du Québec ancien*. Accessibles sur abonnement sur Généalogie Québec.
- 6) Bibliothèque et Archives Canada: Recensements 1666, 1667, 1681. https://heritage.canadiana.ca/view/oocihm.lac_reel_c2474/648
- 7) René Jetté: *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*. Montréal, 1983
- 8) Landry, Yves: *Les Filles du Roy au XVII^e siècle*. Leméac, 1992.
- 9) S.H.F.R.: *Les Filles du Roy, pionnières de la Seigneurie de La Prairie, notamment pages 109 à 119*. Septentrion, 2019.
- 10) Macouin, Jean-Paul *Les familles pionnières de la Nouvelle-France dans les archives du Minutier central des notaires de Paris, pages 72 à 74. Société de recherche historique Archiv-Histo.* https://www.archiv-histo.com/assets/publications/OutilsRecherche/2016_Actes_notaries_des_pionniers_de_Paris.pdf
- 11) Bibliothèque et Archives nationales du Québec (B.A.N.Q.): *Actes notariés*. Plusieurs greffes ont été numérisées et sont accessibles gratuitement sur le site BAnQ.qc.ca
- 12) Lacroix, Yvon: *Les origines de La Prairie (1667-1697)*. Bellarmin, 1981
- 13) Mougeon, Raymond: *Le français s'impose en Nouvelle-France*. Extrait de *Le français au Québec*, p. 74-81. Fides, 2008, ISBN 978-2-7621-2813-0
- 14) Barbaud, Philippe: *Le choc des patois en Nouvelle-France*, p. 126. PUQ, 1984. ISBN 2-7605-0330-5
- 15) Trudel, Marcel: *Le terrier du Saint-Laurent en 1674*, Tome 2, pp. 652 à 664. Éditions du Méridien, Montréal, 1998 .
- 16) Société d'histoire des Filles du Roy (<https://www.histoirefillesroy.ca/>). *Base de données des Filles du Roy*, consultée le 2023-07-16
- 17) Pierre-Georges Roy: *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, année 1935-36*
- 18) Pierre-Georges Roy: *Inventaires des greffes de notaires du régime français. 27 volumes + un index*, 1942 à 1976.
- 19) Séguin, Robert-Lionel: *La vie libertine en Nouvelle-France, vol. 1*. Montréal, 1972; réédité intégralement en 2017.
- 20) Langlois, Michel: *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois de 1608 à 1760. Tome 4, 1992*.
- 21) Lavallée, Louis: *La Prairie en Nouvelle-France, 1647-1760, étude d'histoire sociale*. McGill-Queen's Press, 1992

- 22) Tougas, Rémi: *Martha French, une Anglaise devenue Française*. Éditions GID, 2010. ISBN 978-2-89634-059-0
- 23) Bourdages, G.; Létourneau, M.; Racine, P.: *La Nativité de La Prairie (1667-1991)*. ISBN 2-9802239-00-5
- 24) Société de recherche historique Archiv-Histo: *Repérage des minutes notariales dans Parchemin, banque de données notariales du Québec ancien*, consultée sur le site BAnQ. <https://numerique.banq.qc.ca/ressources/details/6098>
- 25) Société d'histoire de La Prairie de la Magdeleine: <https://shlm.info/>
- 26) Lafontaine, André: *Recensements annotés de la Nouvelle-France 1666-1667*. Publication privée, 1985.
- 27) Roy, Pierre-Georges: *Index des jugements et délibérations du conseil souverain de 1663 à 1716*. Québec, 1940.
- 28) Chauveau, Pierre Olivier : *Jugements et délibérations du conseil souverain de 1663 à 1716*. Québec, 1885.

* * * * *